

SAISINE AGENT

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE LAÏCITÉ

PRÉAMBULE

Tout agent public a le droit de consulter un réfèrent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux chapitres I à IV du CDGFP. Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives du chef de service (article L124-2 du CGFP).

Le réfèrent laïcité est chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout agent public ou chef de service qui le consulte. Il est chargé d'organiser une journée de laïcité le 9 décembre de chaque année. Les fonctions de réfèrent laïcité s'exercent sous réserve de la responsabilité et des prérogatives du chef de service (article L124-3 du CGFP).



Le réfèrent déontologue laïcité n'a pas pour mission d'assurer une mission de conseil aux agents concernant leur recrutement, le déroulement de leur carrière ou contrat, les actions disciplinaires engagées à leur rencontre, ou concernant les règles de communication des documents administratifs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

La réponse apportée dépend de l'exactitude des données que vous communiquez.

VOS INFORMATIONS

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Courriel :

Téléphone personnel :

Votre employeur public actuel ou passé (retraités, démissionnaires, licenciés)

VOTRE STATUT

Titulaire Stagiaire Contractuel : CDI CDD Emploi fonctionnel

Date d'entrée en fonctions / recrutement :

Catégorie hiérarchique : A+ A B C

Durée hebdomadaire de service :

Temps complet

Temps complet avec temps partiel
(indiquer la quotité) :

Temps non complet
(indiquer la quotité /35) :

Position actuelle (en activité, en congé de maladie, détaché, en disponibilité, retraité, licencié...)

Fonctions et missions exercées (description sommaire)



Imprime en noir et blanc

Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

**VOTRE
DEMANDE**

concerne : **la déontologie** **la laïcité**

Expliquer de manière claire et précise les raisons de votre saisine et les questions que vous souhaitez soumettre à l'avis du réfèrent déontologue laïcité :

TRANSMISSION

Votre saisine peut nous être transmise :

- soit par courriel à l'adresse suivante : referent.deontologue@cdg28.fr
- soit par la Poste, sous double enveloppe :
 - l'enveloppe extérieure à l'adresse du CDG :
CDG28 – à l'attention du réfèrent déontologue – 9, rue Jean Perrin – 28000 LUISANT
 - l'enveloppe intérieure comportant la mention à *l'intention du réfèrent-déontologue*

**DÉLAIS
DE RÉPONSE**

La recevabilité de votre demande sera examinée dans un délai maximum de 15 jours.

Si votre demande est recevable, l'avis du réfèrent déontologue laïcité vous sera communiqué dans un délai maximum d'un mois à compter de la réponse de recevabilité de la demande, renouvelable une fois en fonction de la complexité de la demande.

L'avis de recevabilité/irrecevabilité et l'avis éventuel sur le fond du dossier vous seront communiqués par courriel ou courrier postal selon votre mode de saisine.

Rappel :

- **Le réfèrent-déontologue est tenu au secret et à la discrétion professionnels.**
Votre employeur ne sera pas informé de votre saisine.
- **Les avis du réfèrent-déontologue ne peuvent faire l'objet d'un recours contentieux.**

